



LÉGENDE :

Zones de protection du couvert forestier (ZPCF) :	Autoroutes
Sensibilité forte (8 et 9)	Routes asphaltées
Sensibilité moyenne (7)	Routes non asphaltées
Sensibilité faible (5 et 6)	Cours d'eau principaux
	Cours d'eau intermittents
	Lacs
Territoires d'intérêt esthétique :	Voies ferrées
Sites d'intérêt esthétique (périmètres urbains)	Transport électrique
Sites d'intérêt esthétique (autres sites)	Limites de propriété
Corridors d'intérêt esthétique	Limites municipales
Prises d'eau publiques	Limites de la MRC
	Périmètres urbains

Source : Base numérique M 4 N E 1 : 20 000 (Gouvernement du Québec) | Publication : Service de l'aménagement du territoire | Note : Les orthophotos aérées ont été prises en 2008.



Municipalité régionale de comté de Maskinongé

Règlement régional #221-11 visant à assurer la saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée

SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS
Zones de protection du couvert forestier

03-06-2011

ÉCHELLE = 1 : 20 000

kilomètres